

**AVIS D'UN CONCOURS SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT DE 6 POSTES  
D'AUXILIAIRE MEDICAL EXERÇANT EN PRATIQUE AVANCEE  
DE CLASSE NORMALE (IPA)**

**Publié le 04 Novembre 2022 sur le site de l'Agence Régionale de Santé**

Un concours sur titres est ouvert, en application du décret n° n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir **6 postes vacants** d'Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de classe normale (IPA) aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

L'infirmier est autorisé à exercer en pratique avancée dans l'un des domaines d'intervention prévus à l'article R. 4301-2, s'il remplit les conditions suivantes :

- 1° Obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée délivré par les universités dans les conditions définies à l'article D. 636-81 du code de l'éducation, dans la mention correspondant au domaine d'intervention ;
- 2° Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- 3° Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la Direction des Ressources Humaines de l'Hôpital Civil, et devront être adressés aux :

**HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG  
Cellule Recrutement - Concours  
1, Place de l'Hôpital - BP 426  
67091 STRASBOURG CEDEX**

dans un délai de **2 mois** à compter de la date de publication du présent avis à l'ARS,  
(Délai d'inscription: **04 JANVIER 2023**)

**P. LE DIRECTEUR GENERAL,  
P. LE DIRECTEUR ADJOINT,  
La Cadre Supérieur  
chargé de recrutement**



**Florence GEHANT**